

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015

Zone C2-060

USAGES AUTORISÉS*

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

- C1 Services administratif, professionnel et technique
- C2 Commerce de vente au détail
- C3 Hébergement touristique (voir rt.313)
- C4 Restaurant et traiteur
- C6 Loisir et divertissement

GROUPE D'USAGES / P- PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE

- P5 Infrastructures et équipements municipaux

GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

- R1 Activité récréative à faible impact

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement permis

- Poste d'essence sans atelier de mécanique
- Services de la santé sans hébergement de la classe P1
- Terminus d'autobus
- Aire de stationnement à titre d'usage principal

Spécifiquement interdit

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	8 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	1 étage et 6 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Type de milieu 4 - Commercial et industriel
Matériaux de revêtement extérieur autorisé	maçonnerie (minimum de 50%) bois et fibrociment (maximum de 50%)
Projets intégrés	Projet intégré autorisé conformément à la section 3 du chapitre 16.
PIIA	Secteurs adjacents au boulevard Sainte-Anne
Zone affectée par le bruit routier	Mesures d'atténuation obligatoires conformément à la section 4 du chapitre 15.
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement	
Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site.	
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL	Zone C2-060